

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 6 avril 2020 à 19h48 par visioconférence, sont présents aux délibérations par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance par visioconférence et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement assiste également à la séance par visioconférence.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

20-04-81

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;

Correspondances

5. Obtention d'une subvention dans le cadre du programme PRIMADA pour le projet de place publique;
6. MTQ : travaux à réaliser sur le pont de la rivière Bécancour sur le chemin Sacré-Cœur Ouest;
7. Annexion d'une partie de la Ville de Thetford Mines : suivi du dossier;
8. Comptes rendus des élus;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

9. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2020;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mars 2020;
11. Constatation d'une démission;
12. Restructuration organisationnelle : abolition de postes;
13. Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint;
14. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 952 900\$ qui sera réalisé le 14 avril 2020;
15. Financement des règlements d'emprunt numéro 142-12 et 234-18 : acceptation de l'offre;
16. Travaux réalisés dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement : adoption du rapport final;
17. Dossier aqueduc Sainte-Anne-du-Lac : autorisation de paiement;
18. Cession d'une partie du chemin des Cerfs : octroi d'un mandat de services professionnels et retrait du domaine public;
19. Office d'habitation des Appalaches : adoption du budget révisé pour l'année 2019 et contribution financière pour l'année 2020;
20. Achat de modules informatiques : autorisation de dépenses;
21. Mesures d'allégement fiscal pour les contribuables entourant la COVID-19 : annulation des intérêts applicables au deuxième versement de taxe 2020 et autres échéances jusqu'à nouvel ordre;

Aménagement, urbanisme et environnement

22. Adoption du règlement numéro 260-20 amendant le règlement de nuisances numéro 109-09;
23. Adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec;
24. Adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec;

25. Adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec;
26. Adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec;
27. Adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 261-20 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme;
29. Fonds municipal vert : dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de signature;
30. Comité consultatif sur l'environnement : nomination d'un nouveau membre;

Développement socio-économique

31. Aide aux Coopératives opérant des services de proximité : octroi d'un mandat;
32. Acquisition des lots 5 449 449 et 5 449 486 : octroi d'un mandat et autorisation de dépense;
33. Internet haute vitesse : appui à Cogeco dans sa demande de subvention auprès du CRTC;

Travaux publics et voirie

34. Réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie - projet de déphosphatation : octroi d'un mandat de services professionnels;
35. Aqueduc Saint-Méthode – lac Jolicoeur : autorisation de dépense;
36. Dépôt de l'avant-projet du Domaine Escapad en vertu du règlement 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux : décision du conseil;
37. Prolongement du 6e Rang : octroi d'un mandat;
38. Gestion des actifs municipaux : autorisation de dépense;

Loisirs, culture et vie communautaire

39. Tarification adaptée aux personnes à faible revenu : adhésion au projet Accès-Loisirs;
40. Articles promotionnels : autorisation de dépense;
41. Moisson Beauce : aide financière;
42. Festival des Campeurs : aide financière et matérielle;
43. Comité d'embellissement de Saint-Méthode : ajustement de l'aide financière accordée en 2020;

Affaires diverses

44. Ratification des orientations et des décisions prises dans le cadre de la pandémie du COVID-19;
45. Soutien informatique : autorisation de dépense;
46. Regroupement pour la protection du Grand lac St-François : demande de contribution;
47. Création d'un nouveau poste et processus d'embauche;
48. Lettre d'appui aux promoteurs du Domaine Escapad;
49. Comptes rendus des élus;
50. Période de questions;
51. Informations générales;
52. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-82

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Afin de faire connaître rapidement les décisions prises par le conseil municipal, un compte-rendu sera publié le lendemain et le maire sera disponible sur les médias sociaux pour répondre en ligne aux questions des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondances

OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA POUR LE PROJET DE PLACE PUBLIQUE

Monsieur le maire informe que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour son projet de place publique à Saint-Méthode.

MTQ : TRAVAUX À RÉALISER SUR LE PONT SURPLOMBANT LA RIVIÈRE BÉCANCOUR SUR LE CHEMIN SACRÉ-CŒUR OUEST

Monsieur le maire informe que le ministère des Transports du Québec procédera à l'été 2020 à des travaux de réfection sur le pont surplombant la rivière Bécancour sur le chemin Sacré-Cœur Ouest. Le pont sera fermé pendant une période de dix-sept semaines environ et qu'un détour sera nécessaire.

ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : SUIVI DU DOSSIER

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'annexion de la partie du Lac-à-la-Truite faisant partie de la Ville de Thetford. En raison des motifs invoqués et des caractéristiques géographiques, sociologiques et économiques du territoire visé, le dossier est transféré à la Commission municipale du Québec.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

20-04-83 *Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*
AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MARS 2020

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 328 696.28 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mars 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

20-04-84 **CONSTATATION D'UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que monsieur Yves Pomerleau, préposé aux services généraux, a remis officiellement sa démission. La démission sera effective à partir du 3 avril 2020.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'accepter, en date du 3 avril 2020, la démission de monsieur Yves Pomerleau à titre de préposé à temps complet aux services généraux et de le remercier pour les services rendus. Il est également résolu que monsieur Pomerleau poursuivra son lien d'emploi avec la Municipalité comme préposé occasionnel et temporaire aux services généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-85 **RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE : ABOLITION DE POSTES**

ATTENDU que la Municipalité procède après chaque départ à une analyse de la fonction de travail des postes laissés vacants;

ATTENDU que la Municipalité avait déjà débuté une restructuration organisationnelle au sein de l'administration municipale;

ATTENDU les besoins actuels et futurs des différents départements de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'abolir les postes de directrice générale adjointe et de coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les organismes communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-86 **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

ATTENDU que l'article 184 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal de nommer un secrétaire-trésorier adjoint qui exerce les devoirs de la charge de

secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

ATTENDU que monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est responsable de la greffe;

ATTENDU qu'il y a lieu de le nommer secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de secrétaire-trésorier adjoint.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-87

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 952 900\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 AVRIL 2020

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Adstock souhaite emprunter par billets pour un montant total de 952 900 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
142-12	227 710 \$
142-12	68 558 \$
234-18	656 632 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 142-12 et 234-18, la Municipalité d'Adstock souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 - les billets seront datés du 14 avril 2020;
 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
 - les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
 - les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	72 600 \$	
2022.	74 000 \$	
2023.	75 200 \$	
2024.	76 500 \$	
2025.	78 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	576 500 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 142-12 et 234-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour

lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-88

**FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 142-12 ET 234-18 :
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 952 900 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

72 600 \$	2,56000 %	2021
74 000 \$	2,56000 %	2022
75 200 \$	2,56000 %	2023
76 500 \$	2,56000 %	2024
654 600 \$	2,56000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,56000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 600 \$	2,00000 %	2021
74 000 \$	2,05000 %	2022
75 200 \$	2,15000 %	2023
76 500 \$	2,25000 %	2024
654 600 \$	2,30000 %	2025

Prix : 98,35600

Coût réel : 2,68887 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

72 600 \$	2,78000 %	2021
74 000 \$	2,78000 %	2022
75 200 \$	2,78000 %	2023
76 500 \$	2,78000 %	2024
654 600 \$	2,78000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,78000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de la région de Thetford est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de la région de Thetford pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 952 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 142-12 et

234-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-89

TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT : ADOPTION DU RAPPORT FINAL

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a obtenu une aide financière de 100 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour son projet de consolidation du parc industriel;

ATTENDU qu'en vertu du protocole d'entente, la Municipalité doit adopter le rapport final et transmettre les pièces justificatives afin d'obtenir le deuxième versement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le rapport final des travaux de consolidation du parc industriel tel qu'exigé par le protocole d'entente intervenue avec le MAMH pour l'aide financière reçue dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-90

DOSSIER AQUEDUC SAINTE-ANNE-DU-LAC : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Thetford Mines et la Municipalité d'Adstock pour la construction et le financement des infrastructures d'eau potable pour le secteur des usagers du Lac-du-Huit;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, la Ville doit fournir un suivi mensuel des dépenses à la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, la Municipalité doit rembourser 25 % des décomptes progressifs durant les travaux sur présentation des pièces justificatives de la Ville;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, la Municipalité doit assumer le paiement final de sa quote-part des travaux lorsque le coût total réel de ces travaux sera connu, en déduisant les sommes déjà remboursées;

ATTENDU que le 3 février 2020 la Ville a transmis une facturation révisée à la Municipalité dans laquelle elle demande le paiement sur réception d'un montant de 268 393.25 \$, équivalent à 25 % de la contribution estimée de la Municipalité;

ATTENDU que le 11 février 2020, la Municipalité a acquitté la somme de 268 393.25 \$ à la Ville;

ATTENDU cesdits travaux effectués par la Ville de Thetford Mines sur le territoire d'Adstock dans le secteur de Sainte-Anne-du-Lac;

ATTENDU le 17 janvier 2020, la firme Pluritec Ingénieurs a émis à la Ville la recommandation de paiement no 12 ainsi que la recommandation de réception définitive des ouvrages;

ATTENDU que le 9 mars 2020, la Ville de Thetford Mines a informé la Municipalité que le coût réel des travaux est de 2 131 895 \$ et que la quote-part de la Municipalité est de 1 082 084.53 \$;

- ATTENDU** que le solde à payer à la Ville par la Municipalité est de 813 691.28 \$;
- ATTENDU** que l'état de compte transmis par la Ville à la Municipalité le 9 mars comprend des frais d'intérêts de 84 091.65 \$;
- ATTENDU** que la Municipalité considère que ces intérêts sont injustifiés, puisqu'elle n'a pas été consultée ni tenue informée adéquatement de l'avancement et de l'exécution des travaux;
- ATTENDU** que dans le cadre de l'exécution de cette entente, la Municipalité a demandé à de nombreuses reprises à la Ville de lui fournir les documents, renseignements et pièces justificatives en lien avec l'exécution du projet et le suivi des dépenses;
- ATTENDU** ces documents ont uniquement été transmis par la Ville à la Municipalité le 13 novembre 2019 après des demandes répétées notamment au courant de l'automne 2018;
- ATTENDU** que la Ville n'a pas respecté ses obligations de fournir à la Municipalité un suivi mensuel des dépenses et les pièces justificatives aux demandes de paiement tout au long de l'exécution du contrat;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock attendait tous les documents demandés et les éléments soulevés dans les différentes correspondances afin de pouvoir acquitter le montant;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock considère avoir respecté ses obligations prévues à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock effectue le dernier paiement final en lien avec les travaux d'alimentation en eau potable pour le secteur des usagers du Lac-du-Huit en lien avec la facture du 24 février 2020 de la Ville de Thetford Mines, reçue le 9 mars 2020, au montant de 813 691.28 \$, montant qui n'inclut pas la portion d'intérêts demandée par cette dernière;
- que la Municipalité d'Adstock informe la Ville de Thetford Mines qu'elle ne payera en aucun cas les intérêts réclamés par cette dernière dans ce dossier;
- que cette dépense soit payée à même les fonds du règlement d'emprunt 186-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-91

CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES CERFS : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC

- ATTENDU** que la résolution portant le numéro 20-01-005 a pour objet d'autoriser, au prix de l'évaluation municipale, la vente des lots faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs aux propriétaires à certaines conditions, dont le consentement à la Municipalité d'une servitude de drainage au besoin;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour l'identification des servitudes de drainage;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de retirer du domaine public l'ensemble des lots ne faisant pas de la voie publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Eceterra pour l'identification des servitudes de drainage nécessaires dans le dossier de la cession d'une partie de l'emprise du chemin des Cerfs conformément au tableau mentionnant les informations relatives à la cession d'une partie du chemin des Cerfs;
- de retirer du domaine public l'ensemble des lots identifiés au tableau mentionnant les informations relatives à la cession d'une partie du chemin des Cerfs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-92

OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES : ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2019 ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU le dépôt des états financiers de l'Office d'habitation des Appalaches pour l'année 2019;

ATTENDU que les conseillers ont pris connaissance du document;

ATTENDU le budget déposé pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock accepte les budgets amendés de l'Office d'habitation des Appalaches pour l'année 2019 qui prévoient une contribution de l'ensemble des municipalités participantes de 103 890 \$ et dont la part de la municipalité est de 3 408 \$ pour le parc immobilier situé sur son territoire;
- que le budget de l'année 2020 de l'Office d'habitation des Appalaches qui prévoit une contribution pour l'ensemble des municipalités participantes de 66 339 \$ et dont la part de la municipalité est de 1 995 \$ pour le parc immobilier situé sur son territoire soit accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-93

ACHAT DE MODULES INFORMATIQUES : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité ne possède que les modules de base pour la gestion et l'administration municipale;

ATTENDU que le système de gestion informatisé de la Municipalité n'est pas utilisé à sa pleine efficacité;

ATTENDU le département des services administratifs souhaite doter la Municipalité de nouveaux modules informatiques afin d'améliorer sa performance et le service aux citoyens;

ATTENDU l'offre de services de PG Solutions datée du 10 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'offre de services de PG Solutions pour l'achat des modules Engagements financiers, Gestion de la dette, Télétransmission – Taxation et Télétransmission – Comptabilité d'un montant 10 508, taxes en sus;
- que le conseil souhaite définir les modalités de vérifications dans le processus de paiement des fournisseurs concernant la poursuite de l'utilisation des chèques dans certains contextes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-94

MESURES D'ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES CONTRIBUABLES ENTOURANT LA COVID-19 : ANNULATION DES INTÉRÊTS APPLICABLES AU DEUXIÈME VERSEMENT DE TAXE 2020 ET AUTRES ÉCHÉANCES JUSQU'À NOUVEL ORDRE

ATTENDU la réduction au minimum des services et activités non prioritaires décrétée par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

ATTENDU que le conseil municipal est sensible à la réalité que vivent ses citoyens et entreprises;

ATTENDU que le conseil municipal désire soutenir les contribuables durant cette crise sans précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de suspendre, à compter du 1^{er} juin 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, du calcul de l'intérêt applicable aux versements des taxes municipales pour l'année 2020. La présente mesure ne s'applique pas aux intérêts applicables à un retard de paiement des années précédentes;
- de prolonger, jusqu'au 30 septembre 2020, la mesure d'achat local établie dans le règlement d'imposition 2020 pour les contribuables qui feront les paiements aux dates prévues dans ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

20-04-95

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 260-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES NUMÉRO 109-09

ATTENDU que le règlement concernant les nuisances de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 4 mai 2009;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2020;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 260-20 amendant le règlement concernant les nuisances numéro 109-09.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-96

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-1 CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU que le règlement a pour objet de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Sylvain Jacques lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2020;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable
par la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-97 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU que le règlement a pour objet de réglementer la présence de colporteurs sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Jean Roy lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2020;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-RM-SQ-2 concernant le colportage et
applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté à la majorité des conseillers, le conseiller Nelson Turgeon exprimant son désaccord.

20-04-98 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-3 CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU que le règlement a pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Jean Roy lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2020;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et
applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-99 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-5-6 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU que le règlement a pour objet de régir d'assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Champagne lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2020;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté à la majorité des conseillers, le conseiller Nelson Turgeon exprimant son désaccord.

20-04-100

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU que le règlement a pour objet de régir la circulation des véhicules routiers et le stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Sylvain Jacques lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2020;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-07 RELATIF AUX TARIFS DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES HONORAIRES ENCOURUS DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 261-20 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier le tarif pour un certificat d'occupation pour l'utilisation d'un bâtiment comme résidence de tourisme, un établissement de résidence principale ou gîte touristique à titre d'usage complémentaire à l'habitation et de modifier les tarifs prévus pour une cabane à sucre.

20-04-101

FONDS MUNICIPAL VERT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite entreprendre la révision de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide pour ce projet au Fonds municipal vert;

ATTENDU que le programme vert offre des subventions dont le montant peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un montant maximal de 175 000 \$;

ATTENDU que l'aide financière permettrait à la Municipalité d'intégrer le volet innovation et durabilité dans sa planification territoriale;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière au programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande au programme Fonds municipal vert et de confirmer à la Fédération canadienne des municipalités que la Municipalité d'Adstock s'engage à élaborer un plan d'action d'aménagement de quartier durable par sa révision des règlements d'urbanisme qui comprendra des objectifs de développement durable, des cibles précises, des mesures et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;
- de confirmer la participation financière de la Municipalité d'un montant maximal de 35 612.46 \$, incluant une partie en contribution en nature, soit 50 % des coûts estimés pour la réalisation du projet;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à déposer la demande et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-102

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

ATTENDU le poste vacant au sein du Comité consultatif en environnement ;

ATTENDU les candidatures reçues à la suite de l'appel public de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de nommer, pour une période de deux (2) ans, madame Annie Moreau à titre de membre du Comité consultatif en environnement de la Municipalité d'Adstock. Celle-ci représentera un des deux postes de la catégorie « membre de la population portant un intérêt marqué pour l'environnement et ayant été sélectionnés par le conseil sur appel de candidatures publiques ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

20-04-103

AIDE AUX COOPÉRATIVES OPÉRANT DES SERVICES DE PROXIMITÉ : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que l'un des objectifs de la planification stratégique de la Municipalité d'Adstock vise à consolider nos services de proximité présents sur notre territoire;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire favoriser l'achat local;

ATTENDU que, surtout dans le contexte actuel, il y a lieu de soutenir les Coopératives opérant des services de proximité dans leur approche marketing et de commercialisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'octroyer un mandat de 5 000 \$, taxes en sus, à l'agence Les Prétentieux pour une banque d'heures mise à la disposition de la Coopérative multiservices Sacré-Cœur-de-Marie et de la Coopérative de consommateurs de St-Méthode-de-Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-104

ACQUISITION DES LOTS 5 449 449 ET 5 449 486 : OCTROI D'UN MANDAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Coopérative des consommateurs de Saint-Méthode désire se départir des lots 5 449 449 et 5 449 486 aux conditions mentionnées dans la correspondance datée du 18 mars 2020 ;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à acquérir ces susdits lots pour y implanter potentiellement une infrastructure visant à améliorer la gestion des eaux pluviales dans le secteur de la rue Réjean ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir les lots 5 449 449 et 5 449 486 au prix de l'évaluation municipale;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété desdits lots;
- de financer la dépense au budget courant. Advenant un déficit dans le budget d'exploitation, la balance du montant sera financée au fonds de roulement sur une période de 5 ans;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-105

INTERNET HAUTE VITESSE : APPUI À COGECO DANS SA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CRTC

ATTENDU que la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet;

ATTENDU qu'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet large bande ») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

ATTENDU que Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU que la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions Québec Haut Débit en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

ATTENDU que Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à Québec Haut Débit et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au Fonds pour large bande du CRTC;

ATTENDU que Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région;
- que la Municipalité d'Adstock appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la Municipalité et de tous les concitoyens;
- que la Municipalité d'Adstock encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

20-04-106

RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE - PROJET DE DÉPHOSPHATATION : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour le projet de déphosphatation du réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin d'un montant de 21 255 \$, taxes en sus, pour le projet de déphosphatation du réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-107

AQUEDUC SAINT-MÉTHODE – LAC JOLICOEUR : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de l'ordinateur de l'automate du système de production d'eau potable de St-Méthode – Lac Jolicoeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser une dépense de 4 400 \$, taxes en sus, pour le remplacement de l'ordinateur de l'automate du système de production d'eau potable de St-Méthode – Lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-108

DÉPÔT DE L'AVANT-PROJET DU DOMAINE ESCAPAD EN VERTU DU RÈGLEMENT 226-18 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX : DÉCISION DU CONSEIL

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

ATTENDU que le règlement prévoit un processus pouvant mener à la conclusion d'une entente;

ATTENDU que la Municipalité a adopté le 8 avril 2019, par la résolution portant le numéro 19-04-102, le plan d'aménagement d'ensemble proposé par le promoteur du Domaine Escapad;

ATTENDU que cette résolution a eu pour effet d'enclencher le processus de modification réglementaire pour permettre le tel projet et que les modifications sont entrées en vigueur en 2019;

ATTENDU que, conformément au règlement, le promoteur a soumis une demande d'avant-projet pour la réalisation de travaux municipaux;

ATTENDU les recommandations des directeurs des Services de l'urbanisme et des travaux publics;

ATTENDU que le conseil doit se prononcer sur l'acceptabilité de l'avant-projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'avant-projet déposé par le promoteur du Domaine Escapad et de permettre au promoteur de poursuivre ses démarches dans le but de conclure une entente pour la réalisation des travaux municipaux;
- d'assujettir à l'éventuelle entente, conformément à la résolution portant le numéro 20-03-76, l'ensemble des modalités relatives au chalet d'accueil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-109

PROLONGEMENT DU 6^E RANG : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU les avancées dans le projet du Domaine Escapad au mont Adstock;

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 234-18 afin de financer les travaux reliés au prolongement et à la mise à niveau du 6^e Rang;

ATTENDU qu'un mandat pour la réalisation des plans et devis a été octroyé;

ATTENDU qu'il est requis d'obtenir des informations géotechniques le long du tracé du prolongement du 6^e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat à la firme Englobe au montant de 4 740 \$, taxes en sus, pour la réalisation de l'étude géotechnique nécessaire dans le projet du prolongement du 6^e Rang sous réserve d'obtenir une autorisation écrite des propriétaires concernés;
- d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à la firme Stéphane Roy arpenteur-géomètre au montant de 750 \$, taxes en sus, pour l'implantation des sondages;
- d'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de déboisement requis pour la réalisation de sondages pour le prolongement du 6^e Rang.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-110

GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU la nécessité de recueillir de l'information et des données sur l'état de nos chaussées pavées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'autoriser une dépense de 2 540 \$, taxes en sus, pour procéder à l'inspection de
chaussée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

Loisirs, culture et vie communautaire

20-04-111

**TARIFICATION ADAPTÉE AUX PERSONNES À FAIBLE REVENU : ADHÉSION AU
PROJET ACCÈS-LOISIRS**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a adopté la Politique des familles et des aînés;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire rendre le loisir sportif, culturel et de plein
air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de
faible revenu,

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter le programme Accès-Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter le programme Accès-Loisirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-112

ARTICLES PROMOTIONNELS : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité souhaite se procurer des articles promotionnels;

ATTENDU l'offre de produits dispensée par l'entreprise Sylvie Hamel communications
ayant pignon sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser une dépense de 450 \$, taxes en sus, pour l'achat de tasses à café à
l'effigie des couleurs de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-113

MOISSON BEAUCE : AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le contexte entourant la COVID-19, d'appuyer l'organisme
Moisson Beauce en augmentant l'aide généralement accordée dans les années
antérieures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser une aide financière de 500 \$ à l'organisme Moisson Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-114

FESTIVAL DES CAMPEURS : AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

ATTENDU les recommandations du Service des loisirs déposées au conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer un festival générant des retombées sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser une aide financière de 500 \$ aux organisateurs du Festival des Campeurs pour la tenue de l'activité en 2020 et de prêter gratuitement certains équipements, à l'exception des chapiteaux et du gazebo.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-115

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE SAINT-MÉTHODE : AJUSTEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE EN 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'ajuster l'aide financière au Comité d'embellissement de Saint-Méthode et ainsi d'ajouter un montant de 1 000 \$, sous présentation des pièces justificatives, à leur budget de fonctionnement pour l'année 2020 en autant que le Comité s'occupe de l'arrosage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

20-04-116

RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

ATTENDU la situation qui sévit sur le monde en lien avec la pandémie liée au COVID-19;

ATTENDU les mesures prises par les gouvernements du fédéral et du provincial afin de limiter la propagation de ce virus;

ATTENDU la proactivité que la Municipalité d'Adstock a eue en réaction à la situation;

ATTENDU qu'il était essentiel pour la Municipalité d'Adstock de prendre des actions rapides et efficaces afin de respecter les demandes du gouvernement provincial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de ratifier les orientations et les décisions prises dans les dernières semaines soient :

- les notes de service du 13, 16 et 24 mars 2020 indiquant aux employés les mesures à suivre en lien avec le COVID-19;
- le 15 mars 2020 : la fermeture des bâtiments municipaux à la population à l'exception du bureau municipal, des garages et de la caserne;
- le 22 mars 2020 : la fermeture du bureau municipal, des garages et de la caserne à toute la population;
- le 30 mars 2020 : l'autorisation du personnel de bureau à faire du télétravail afin de limiter les contacts entre le personnel;
- l'achat de publicité dans le Courrier Frontenac afin de diffuser l'information, en lien avec le COVID-19, à la population d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-117

SOUTIEN INFORMATIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU les besoins municipaux en soutien informatique pour le bon fonctionnement des opérations de ces départements;

ATTENDU que la Municipalité a déjà un lien d'affaires avec Cyber3d pour ses besoins informatiques;

ATTENDU que Cyber3d offre la possibilité de faire l'achat de banque d'heure afin de réduire les coûts pour les entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de faire l'achat d'une banque de 75 heures au coût de 5 850 \$, taxes en sus, à la compagnie Cyber3d pour du soutien informatique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-118

REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS : DEMANDE DE CONTRIBUTION

ATTENDU la demande déposée par l'association l'automne dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser une contribution financière de 2 500 \$ au Regroupement pour la protection du Grand lac St-François et de financer cette dépense à même le poste budgétaire « Subvention environnement ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-119

CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE ET PROCESSUS D'EMBAUCHE

ATTENDU que la Municipalité procède après chaque départ à une analyse de la fonction de travail des postes laissés vacants;

ATTENDU la restructuration organisationnelle au sein de l'administration municipale;

ATTENDU les besoins actuels et futurs des différents départements de la Municipalité;

ATTENDU la lettre d'entente avec le syndicat pour la création d'un nouveau poste au Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de créer un poste de responsable aux loisirs et à l'événementiel, ce poste sera un poste d'employé col blanc tel que défini dans la lettre d'entente intervenue avec le syndicat;
- d'autoriser le lancement d'un processus d'embauche pour un responsable aux loisirs et à l'événementiel à temps complet, un préposé aux services généraux à temps complet et un technicien en bâtiment temporaire et occasionnel à temps partiel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-120

LETTRÉ D'APPUI AUX PROMOTEURS DU DOMAINE ESCAPAD

ATTENDU les décisions prises antérieurement relatif à la réalisation du Domaine Escapad et de développement du pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU les retombées socio-économiques signifiantes et significatives du projet pour la communauté locale et régionale;

ATTENDU qu'à toutes les étapes du cheminement du dossier, le conseil municipal a été informé et la Municipalité a suivi adéquatement les règles de gouvernance;

ATTENDU les incertitudes qui peuvent être suscitées dans le contexte, il y a lieu de réaffirmer l'appui du conseil municipal au projet envers les promoteurs et les partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de déposer une lettre d'appui aux promoteurs et aux partenaires signée par l'ensemble du conseil municipal en faveur de la réalisation du projet du Domaine Escapad et du développement du pôle récréotouristique du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question puisque la séance a lieu à huis clos.

20-04-121

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de lever la séance à 20h53.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin